



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**



Le ministère de la Culture a lancé le label « Maisons des Illustres » le 13 septembre 2011.

Ce label a été créé pour valoriser les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

Présentes dans toutes les régions métropolitaines comme en Outre-Mer, ces Maisons dessinent une véritable cartographie, à la fois insolite et proche, des lieux où s'est façonnée l'histoire de notre pays. Ces lieux montrent combien le patrimoine est un territoire vivant, animé par un esprit des lieux et des temps, combien il se nourrit de la personnalité et de la sensibilité de ceux qui y ont laissé leur trace et l'ont habité.

Les « Maisons des Illustres » regroupent des lieux de mémoire permettant de mieux relier l'histoire locale et l'histoire nationale, l'intime et le collectif. Elles révèlent le rôle joué par les acteurs politiques, religieux, scientifiques et artistiques dont le ministère entend faire reconnaître la dimension culturelle.

Pour recevoir ce label, chaque Maison doit répondre à un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'ouverture de leurs portes aux visiteurs plus de 40 jours par an et la poursuite d'un objectif qui ne soit pas essentiellement commercial. Le label garantit ainsi aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite adaptés à tous, notamment au public scolaire et aux personnes en situation de handicap.

À ce jour 245 maisons ont été labellisées.



DOSSIER DE CANDIDATURE **10^{ème} campagne de labellisation**

Note explicative

Le dépôt de candidature

Le dossier de candidature devra être retourné à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire par courriel ou par courrier (fiche d'information remplie, pièces justificatives, supports de communication supplémentaires tels que dépliants, DVD, programme culturel...).

Les dossiers seront examinés par la Direction régionale des affaires culturelles, qui statuera sur leur pertinence au regard d'une grille de critères de qualité et de conformité à la charte du label. Si le dossier est accepté, il sera présenté en commission régionale pour le patrimoine et l'architecture (CRPA) qui émettra un avis préalable à la décision du Préfet de région.

Le calendrier de la 10^{ème} campagne de labellisation

Lundi 26 avril 2021 - Vendredi 25 juin 2021 : Dépôt des dossiers de candidature.

Juillet – Août 2021 : Examen des dossiers par la Direction régionale des affaires culturelles, visite sur site si nécessaire.

Septembre - Octobre - Novembre 2021 : présentation en commission régionale pour le patrimoine et l'architecture (CRPA), en fonction des dates de commissions et de l'ordre du jour, pour attribution du label Maisons des Illustres

Vos contacts

Ministère de la Culture

Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire
Service de coordination architecture et patrimoines
6 rue de la Manufacture
45043 ORLEANS Cedex

Responsable du suivi du label : **Sylvie Marchant**
Conseillère pour la valorisation des patrimoines et des jardins
02 38 78 85 37 / sylvie.marchant@culture.gouv.fr

Attention: Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.



DRAC : Centre-Val de Loire
Nom du correspondant : Sylvie Marchant

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

• **NOM DE LA MAISON :**

• **ADRESSE :**

• **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE CONTACT :**

TEL. FIXE _____
PORTABLE _____
COURRIEL _____

• **COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE** (si différent du propriétaire) :

TEL. FIXE _____
PORTABLE _____
COURRIEL _____

• **STATUT** (propriétaire privé ou public, collectivité territoriale, association, fondation...):

• **PROTECTION, APPELLATION & LABELS**

(Classé ou inscrit Monument historique, parties bâties et non bâties, Unesco, Musée de France, Jardin remarquable, Architecture contemporaine remarquable – (ex Patrimoine XXème), Patrimoine européen, Qualité Tourisme, Tourisme et Handicaps ...):

Critères	Éléments/Arguments
<p>Présentation bibliographique de l'illustre (texte bref : dates, œuvres ou actions marquantes, démarches artistique, politique ou scientifique, etc) N.B. Il est rappelé que la figure d'illustre doit avoir respecté les valeurs culturelles de la République.</p>	
<p>Présentation de la maison et de ses liens avec l'illustre (Texte bref : maison natale, familiale ou autre, date d'installation, nature des séjours, éléments historiques et architecturaux sur le bâtiment...)</p>	
<p>Modalité d'ouverture au public (- nombre de jours ouverts par an - horaires - libre accès ou sur rendez-vous)</p>	

<p>Projet culturel (Présentation de programmes saisonniers ou/et permanents, expositions temporaires, activités et événements culturels divers, ateliers, participation à des manifestations culturelles nationales).</p>	
<p>Existence d'aides à la visite (Site internet ou applications, documentation ; plans, audio-guides, outils pédagogiques à destination du corps enseignant ou/et du jeune public, aménagements vidéos, audio ou numériques,...)</p>	
<p>Modalités d'accueil de visiteurs en situation de handicap (Souffrant au moins d'un handicap: visuel, auditif, moteur, mental)</p>	
<p>Valorisation touristique et communication (Actions de visibilité déjà existantes auprès d'offices de tourisme, au sein de circuits, de guides ou d'agences de voyages)</p>	
<p>Commentaires/Remarques</p>	
<p>Pièces jointes obligatoires : Photos de la maison (intérieur et extérieur), de l'illustre, en Haute Définition, libres de droits, avec les crédits photos</p>	

Nota Bene : si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'illustre et/ou sa Maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.



LABEL « MAISON DES ILLUSTRES »
10^{ème} campagne de labellisation

Nom de la structure

adresse

Je soussigné (e), M. ou Mme

(titre du responsable

nom de la maison déclare :

- avoir pris connaissance du cahier des charges du « label Maison des Illustres » et de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation ;
- d'attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;
- de respecter nos obligations légales ;
- de poursuivre l'objectif à but non commercial.

Je suis conscient (e) que cette attestation m'engage et que toute fausse déclaration de ma part pourrait m'exposer à la non recevabilité (ou suppression) du label.

Date et signature du représentant de
l'organisme

Nom et fonction

Tampon de l'organisme